Fiche d'information : A\_2023\_4\_Darse\_de\_Joinville

Lot : A UHC : n° 4 – Marne

# Présentation de l'opération de dragage

## Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Darse de Joinville	Rivière	Saint-Maurice	174,470	174,470	Joinville-le-Pont

### Date et durée des travaux :

Les travaux se dérouleront entre le 1er et le 7 décembre.

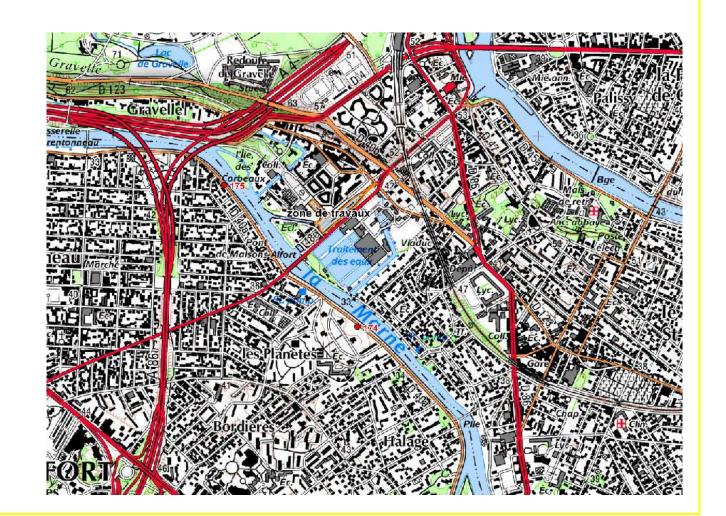
## Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

## Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
2 928	2023-RMA-PK- 174.470	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvement réalisé le 26/04/2023.



Fiche d'information :

A\_2023\_4\_Darse\_de\_Joinville

# <u>Localisation exacte des travaux – cartographie</u>



#### Programme de dragage 2023

A\_2023\_4\_Darse\_de\_Joinville

#### Lot : A UHC : n° 4 – Marne

# Enjeux de qualité d'eau

Fiche d'information :

Χ

Χ

## Type de voie(s) d'eau :

- Rivière : • Grand gabarit

Petit gabarit

- Canal : • Grand gabarit

Petit gabarit

- Milieu: • Urbain: habitat

Rural

Industriel

Portuaire

## Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation :

oui

PPRI de la Marne et de la Seine

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :

non

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : Les berges sont situées en secteur inondable. non

## Qualité d'eau d'après la DCE :

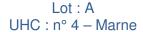
Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Туре	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	Échéance	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR137	La Marne du confluent de la Gondoire au confluent de la Seine	Eaux superficielles	Bon état	Bon potentiel	2021	Moyen	Moyen

#### Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Prise d'eau de Joinville	Superficielle	
Périmètre de protection éloignée	oui	Prise d'eau de Joinville	Superficielle	

Fiche d'information :

A\_2023\_4\_Darse\_de\_Joinville



## **Enjeux écologiques 1/2**

#### Données sur les peuplements piscicoles :

La station ONEMA la plus proche est celle de Champigny-sur-Marne (environ 2 km). Les dernières données datent de juin 2011. Les principales espèces présentes sont le chevaine, le goujon, le hotu et l'anguille. D'autres espèces sont rencontrées comme la bouvière et le silure glane (www.image.eaufrance.fr).

#### Types de berges :

D'après l'atlas des berges de l'IAU Île-de-France, il s'agit dans le secteur de berges artificielles lisses et de berges artificielles végétalisées.

#### Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le projet d'arrêté relatif aux frayères du département du val de Marne indique que la Marne sur l'ensemble du département du Val-de-Marne est susceptible d'abriter des frayères pour les espèces de la liste 1 (chabot, vandoise) et de la liste 2 (brochet).

Compte-tenu de la nature des berges (en partie artificielles végétalisées) et du dragage uniquement du chenal navigable, la présence de frayères dans le secteur à draguer est peu probable.

#### Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Туре	Localisation à moins de 100m	Nom
	Écologie	ZPS	Non	
		ZNIEFF 1	Non	
		ZNIEFF 2	Non	
Canal de Saint-Maur (chenal +		ZICO	Non	
poste d'attente)		SIC	Non	
		Arrêté protection de biotope	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	non	
		Site classé	non	

Fiche d'information : A\_2023\_4\_Darse\_de\_Joinville

Lot : A UHC : n° 4 – Marne

## **Enjeux écologiques 2/2**

#### Espèces protégées :

La bouvière et le brochet font partie des espèces protégées par l'arrêté du 8 décembre 1988.

Pour ces espèces, sont interdits, la destruction ou l'enlèvement des œufs ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers, et notamment des lieux de reproduction. Le dragage sera réalisé en dehors des périodes de fraie. Toutefois, le type de berge rencontré dans la zone de dragage n'est pas favorable à la présence de frayères dans ce secteur.

#### Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Canal de Saint-Maur (chenal + poste d'attente)	Peu probable	oui	non	oui

#### Sensibilité environnementale :

Le site de dragage présente une forte sensibilité environnementale en raison de la présence d'une prise d'eau superficielle.

#### Programme de dragage 2023

A\_2023\_4\_Darse\_de\_Joinville

#### Lot : A UHC : n° 4 – Marne

# **Mesures environnementales**

## Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,

Fiche d'information :

- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
> 165 mg/l	< 4mg/l

#### **Mesures réductrices :**

- Mise en œuvre d'un rideau anti-dispersion.
- Dragage en dehors du 1er mars au 30 juin.

Traitement préalable à la valorisation ou au stockage

# Filières de gestion

Filière de gestion		Localisation du site :
	Volumes : (en m³)	
Valorisation		Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.  Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de
- Aménagements paysagers		matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification
- Renforcements de berges		ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.
- Comblement de carrières		
- Comblement de ballastière		
- Épandage agricole		
- Régalage		
Remobilisation dans le milieu		
- Remise en suspension		
- Nivellement		
<u>Stockage</u>		
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)		

2 928